

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 17

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2023

Sous la présidence de M. Francis WOLF

M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH- Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER
Mme Sandra WILLMANN

Absents excusés :

- M. Gérard MITTELHAEUSER avec pouvoir au maire.
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

5 – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023.

Rapporteur : M. Jeannot KLEIN.

Par délibération du 22 février 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 20,15 % (dont 6,98% pour la commune et 13,26% pour le département).
TFPNB : 26,39% %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

La commission des finances qui s'est réunie le 07 mars 2023 a décidé de ne pas alourdir la pression fiscale dans la commune et de réintroduire le taux de Taxe d'Habitation précitée à hauteur de celui de 2019.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 6,98 %
TFB : 20,15 %
TFPNB : 26,39 %

Le Conseil Municipal,

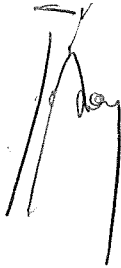
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les taux de fiscalité directe locale tels qu'énoncés ci-dessus.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Maire, **Francis WOLF**



Le (la) secrétaire de séance, **Eric MULLER, 1er adjoint au maire**

